Trente-deuxième Année. — N° 350 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 16 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 15 DÉCEMBRE 1887

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX
ET LES LYCÉES

Les efforts faits, depuis quelques années pour « décatholiciser » la France à l'aide de l'ensemble des lois sur l'enseignement votées par une majorité de francs-maçons et de sectaires, vont-ils ou ne vont-ils pas à l'encontre des vœux du pays lui-même ? Les auteurs et les complices de ces attentats contre les convictions religieuses et la liberté de conscience tiennent, bien entendu, pour la négative et ne cessent de déclarer qu'ils sont d'accord avec le sentiment public. Les catholiques, les conservateurs et les véritables libéraux affirment, au contraire, qu'ils sont l'écho de l'immense majorité des Français dans les protestations qu'ils font entendre contre ces mesures oppressives, et chaque jour apporte son contingent de preuves à l'appui de leurs dires.

Le rapport que M. Gréard vient de lire, à la première séance du conseil académique et qui a produit une vive impression dans le public, peut compter parmi les plus décisives. Il résulte de ce document que les lycées et les colléges de France sont, en ce moment-ci, en pleine décadence. Partout, sauf à Paris, où elle se maintient dans diminution ni augmentation, leur population est en décroissance. La cause principale, au dire de M. Gréard, et personne n'est mieux placé que lui pour le savoir au juste, c'est la suppression de l'enseignement religieux dans les établissements universitaires. Ce qui équivaut évidemment à dire que la mesure va directement contre les vœux d'un grand nombre de pères de famille, et que ceux d'entre eux qui, pour n'appartenir ni de près ni de loin aux administrations publiques, jouissent de la plénitude de leur liberté d'action, vont chercher ailleurs, pour leurs enfants, l'enseignement religieux que l'Etat leur refuse.

Cette situation met en un tel péril les lycées et les colléges, que le rapport de M. Gréard a déjà provoqué, dans une partie de la presse républicaine, un mouvement tendant à l'abrogation des mesures qui ont supprimé, dans ces établissements, l'enseignement religieux. Nous ignorons quelles adhésions il réunira, quels effets il produira, et si la haine contre les idées religieuses consentira à désarmer devant la perspective de la ruine dont les établissements universitaires sont menacés.

Mais ce que nous tenons à constater, dès aujourd'hui, c'est que, si l'on rétablit l'enseignement religieux dans l'enseignement secondaire, tout en maintenant sa suppression dans l'enseignement primaire, on aura attesté une fois de plus le dédain dans lequel le parti dominant tient les petits, dont il a la prétention de mieux servir les intérêts que tout autre régime.

Il est évident, que si l'on prend seulement la première de ces mesures, c'est uniquement parce que l'on craindra les effets de la concurrence faite par les établissements d'enseignement secondaire libres aux établissements de l'Etat similaires, tandis que l'on sait n'avoir rien à redouter de semblable pour l'enseignement primaire. Sur trente-six mille communes, en effet, il n'en est que trois ou quatre mille à peine où la fondation et l'entretien d'une école libre sont possibles aux catholiques. C'est sur cette impuissance que le calcul des sectaires a été cyniquement établi ; il n'est personne qui ne l'ignore, du reste ; mais il ne sera pas mauvais que les gauches en fournissent eux-mêmes une preuve éclatante, en accordant aux riches ce qu'ils refusent aux pauvres, c'est-à-dire en rendant l'enseignement religieux aux lycées menacés et en continuant à le refuser aux écoles primaires publiques, auxquelles il est impossible, dans l'immense majorité des cas, d'opposer une école libre.

Dans l'une des phrases de l'article : *Une juste fin*, que nous avons publié hier, le compositeur a omis un mot important. Voici la phrase imprimée :

« Ceux-là seuls sont logiques qui, athées, matérialistes, incrédules, mais partisans de l'Etat, disent : « il n'y a pas de Dieu ou Dieu n'est pas ce qu'on nous dit ; l'Eglise chrétienne est une menteuse, elle est le *mal* ; sa doctrine est erronée », et qui, refusant d'enseigner de telle erreurs à l'enfance, votent en conséquence.

La phrase doit être reconstruite de cette façon :

« Ceux-là *seuls sont logiques qui*, athées, matérialistes, incrédules, mais partisans du despotisme de l'Etat, disent.... etc.

Les paroles et les actes
EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Le vent est actuellement à la protection du travail national : la plupart des candidats aux charges électives s'en déclarent partisans résolus, dans leurs professions de foi. Les assemblées délibérantes émettent fréquemment des vœux tendant à réserver, à l'industrie nationale, les travaux et fournitures de l'Etat.

Certes, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, mais encore faudrait-il que ces vœux ne fussent pas simplement platoniques et que nos représentants missent d'accord leurs paroles et leurs actes.

Malheureusement, la France protectionniste a une singulière façon d'appliquer la théorie.

Un journal de Saint-Dizier, l'*Ancre*, écrivait récemment à propos d'une compagnie des chemins de fer départementaux :

« On nous affirme que les locomotives des *Chemins de fer corses* ont été livrées par les usines de *Couillet* (BELGIQUE), dont l'ingénieur belge Urban, administrateur de la *Compagnie des chemins de fer départementaux*, serait, croyons-nous, administrateur.

» On nous affirme que les locomotives des *Chemins de fer d'Indre et-Loire* ont été fournies par les usines de *Tubize* (BELGIQUE)

» Et sur la *ligne de Laroche à l'Isle-sur-Serin*, que les *Départementaux* viennent d'inaugurer récemment, les locomotives seraient également de provenance BELGE. Il est vrai que, pour ces dernières, le *constructeur a soigneusement caché son nom et son adresse* : le monogramme

S. L.

(Société Saint-Léonard, à Liége) est la seule indication d'origine. »

Le directeur de cette Compagnie, M. Zens, ingénieur luxembourgeois, avait déclaré, par écrit, à notre confrère de Saint-Dizier, qu'il réservait de préférence toutes ses commandes à l'industrie française :

« Mais alors, ajoute notre confrère, M. Zens se serait singulièrement écarté de la vérité dans sa lettre à l'*Ancre*, et nos gouvernants se seraient singulièrement écartés du patriotisme, en donnant de gré à gré plus de CENT MILLIONS de travaux et concessions à la *Compagnie parlementaire Germano-Belge* « destinée à favoriser le développement de l'industrie... » étrangère en France. »

Nous trouvons, dans un autre journal, la *France*, qu'on ne suspectera pas de tendance protectionniste, un aveu bon à retenir :

« *Nous sommes comme honteux de protéger nos industriels. Le gouvernement se cache, pour ainsi dire, afin de réserver des adjudications .. à l'étranger.*

» *Ainsi, l'on me signale le passage fréquent à Valenciennes de convois contenant 180 à 200 fûts d'un hectolitre chacun de pétrole. Cela est adressé, de Bruxelles, — vous ne devineriez jamais où ? — au ministère de la marine et des colonies à Bordeaux ! Et il y a mille autres exemples.* »

Voilà ce qui se produit chez nous et, d'un autre côté, comment agit la Belgique, ce pays où fleurit le libre-échange ? C'est encore *la France* qui nous l'apprend.

Il y a quelque temps la société anonyme des acieries de France s'était rendue adjudicataire d'une fourniture de rails pour la Belgique et la Hollande. Le gouvernement belge a cassé l'adjudication et a rendu simplement à la compagnie soumissionnaire son cautionnement sans autre explication.

N'insistons pas sur cette inconséquence de la libre-échangiste Belgique. Soyons protectionniste, mais soyons-le franchement et que notre gouvernement donne l'exemple en favorisant tout le premier le travail national. J. P.

REVUE DE LA PRESSE

La presse continue à discuter l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur de M. Wilson et juge, en général, très défavorablement cette mesure :

« M. Wilson, dit le *Figaro*, continuera donc, du haut de cet arrêt, à sourire insolemment à toutes les attaques : député il était, député il reste. M. Grévy a démissionné : lui ne bouge pas ; la justice a declaré qu'on ne pouvait rien lui faire. Avouez que la situation ne manque pas de piquant. »

Le *Soleil* déclare qu'il n'y a « plus de justice en France. »

« Pour sauver une ou plusieurs personnalités compromises, dit-il, on cree un précédent extrêmement dangereux. On accorde l'impunité au détournement ou à la destruction des pièces appartenant à des dossiers judiciaires, car on déclare que des actes de ce genre, tout en méritant une réprobation sévère, ne peuvent être l'objet d'aucune répression. Vous voyez tout de suite quelles peuvent être les conséquences d'une jurisprudence pareille.

» *Faisons une supposition.* J'ai un procès. On me réclame de l'argent que je ne dois pas ou que j'ai déjà payé. J'ai des reçus ou d'autres pièces prouvant que je me suis libéré. Je suis sûr de gagner mon procès. On fait disparaître du dossier les pièces qui etablissaient mon droit. Je perds le procès que je devais gagner. Que puis-je faire ? Rien. Je ne peux pas même m'en prendre aux magistrats prévaricateurs qui m'ont enlevé mes moyens de défense. C'est le pur régime du bon plaisir.

» IL N'Y A PLUS DE JUSTICE EN FRANCE. Nous nous en doutions depuis longtemps : le public le sait aujourd'hui. »

Le *Petit Moniteur* écrit :

« La chambre d'accusation, fort mal à son aise au milieu de l'étrange procédure qui lui avaient transmise ceux qui n'avaient pas eu le courage de prendre la responsabilité, ou de ne pas commencer les poursuites, ou de les arrêter par une ordonnance de non-lieu, a cherché à s'en tirer le mieux possible et à contenter tout le monde, ce qui est en général le moyen le plus sûr d'être blâmé de tous les côtés à la fois.

» Son arrêt est ce qu'on appelle communément une cote mal taillée ; il ressemble à un habit d'Arlequin composé de pieces de toutes couleurs est de toutes formes et, offre un singulier assemblage de *motifs* de condamnation et de motifs d'acquittement, d'appréciations sévères et d'explications indulgentes.

» Les inculpés sont tout à la fois absous et flétris, convaincus d'avoir commis des actes contraires à l'honneur, et, en même temps, affranchis de la plus légère penalité ; et si la Limouzin n'était pas une odieuse personne, je la prendrais presque en pitié en voyant que c'est elle dont on a détourné les lettres, qui, par dessus le marché, se voit condamner à payer les dépens.

. . . .

» J'avoue que toutes ces doctrines me confondent, j'envisage avec inquiétude les conséquences qui peuvent en sortir et que le blâme platonique de la Cour sera impuissant à empêcher.

» Bien que je ne sois pas un conspirateur, même contre ceux dont la domination me pèse, je ne vais plus laisser mes papiers dans mon tiroir, je cours les mettre en lieu sûr, car si jamais un Goron quelconque venait me les enlever, il me répondrait, le jour où je les réclamerais, qu'il ne sait ce qu'ils sont devenus, et que n'en ayant pas reçu de moi le dépôt volontaire, il ne m'en doit aucun compte. »

On a vu que M. Tirard demandait trois douzièmes de confiance La Chambre les accordera-t-elle ?

Le *Radical* considère le vote des douzièmes provisoires comme un vote de nécessité, n'impliquant pas la confiance. Aussi croit-il qu'il faut les accepter ou les refuser en bloc. Le reste n'est pas sérieux.

Le *Rappel* prévoit que le nouveau ministère ne survivra pas à la discussion du budget :

« Mais, ajoute-t-il, il serait faché que le signal des hostilites fut donné, de parti-pris, par les radicaux et qu'ils répondissent par une déclaration de guerre à l'appel à la conciliation de M. Carnot. »

La *Justice* déclare que « ses amis n'accorderont au cabinet que les ressources nécessaires pour vivre jusqu'au jour où l'on devra lui demander compte de ce qu'il est. »

Suivant la *Lanterne*, il y a à la Chambre une majorité considérable en faveur de la diminution des dépenses.

« Mais, dit-elle, M. Tirard est, au contraire, l'*incarnation de la politique des dépenses illimitées.* »

G. GLANEY.

Les douzièmes provisoires

Paris, 14 décembre. — Les douziemes provisoires seront-ils votés ? Nous persistons à dire que oui.

Les décisions que l'on verra plus loin, décisions prises, tant par la commission du budget que par la gauche radicale et l'extrême-gauche reunies, laissent prévoir ce résultat.

Malgré cela, et comme nous le disions hier, ce n'est que partie remise.

Plus que jamais, en effet, la concentration, la fameuse concentration est loin de se faire. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se reporter au discours prononcé, aujourd'hui, par M. Lockroy à la gauche radicale. Pour lui, rien dans ce sens n'a été tenté. On n'a fait qu'une juxtaposition hasardeuse des doctrines contradictoires, un sacrifice aveugle des idées, etc.

Pour être complet, M. Lockroy eut pu ajouter qu'il savait bien cette concentration absolument impossible.

La grande raison pour laquelle les douzièmes provisoires seront votés et une nouvelle crise ministérielle évitée, est la crainte des gauches de ne pas laisser la trêve des confiseurs se produire.

Tous ne pensent pas, en effet, comme M. Dreyfus qui disait, ce soir, que, déjà, il y avait eu crise à ce moment et que les affaires n'en allaient ni mieux ni plus mal.

En ce qui concerne la question du sous-secrétariat d'Etat aux colonies, si elle n'est pas tranchée, ce soir, dans le conseil, où va être arrêté le texte de la declaration ministérielle, elle le sera dans celui de demain.

On assure que M. de Mahy, sollicité par ses collaborateurs, finira par accepter le maintien de M. Etienne à ce poste.

***

Paris, 14 décembre. — La gauche radicale et l'extrême gauche se sont réunies ensemble, pour examiner la conduite à tenir dans la question des douzièmes provisoires.

Plusieurs propositions ont été émises, notamment :

De poser immédiatement une interpellation ;

Réduire de 3 à 2 le chiffre des douzièmes ;

Distraire du projet la part afferente aux fonds secrets.

M. Clémenceau a déclaré qu'il n'était pas d'avis de renverser immédiatement le ministère, mais qu'il ne pouvait lui accorder sa confiance.

Après une assez longue discussion, et à l'unanimité moins six voix des quarante membres présents, la proposition suivante, présentee par M. Labordère, a été adoptee :

« Les groupes radicaux ne voteront aucune mesure impliquant la confiance dans le gouvernement. »

***

Paris, 14 décembre. — Le directeur de la dette est venu fournir, à la commission du budget, quelques explications sur le projet relatif aux douzièmes provisoires. Les crédits demandes par le gouvernement dépassant, de 78 millions, le quart des credits votés par la commission, M. Millerand voulait que les rapporteurs spéciaux fussent chargés de vérifier ces chiffres. Cette proposition a été repoussée par 12 voix contre 5 et 3 abstentions. M. Pelletan a alors proposé de réduire de 300.000 francs le chiffre relatif aux fonds secrets. M. Thomson a combattu cette proposition qui est réservee pour entendre le ministre de l'intérieur.

M. Yves Guyot insiste pour l'adoption du projet ministériel, afin de permettre une discussion sérieuse du budget. Finalement, la commission vote successivement tous les articles de ce projet.

Puis M. Sarrien, ministre de l'intérieur, est introduit. Il déclare que le gouvernement avait l'intention de réduire le chiffre des fonds secrets, lors de la discussion du budget, mais, actuellement, il ne peut accepter cette reduction qui serait un acte de défiance contre le ministre.

Mais, M. Sarrien déclare qu'il est d'avis que la presse ne doit pas être subventionnée par les fonds secrets et il s'engage à n'accorder aucun subside aux journaux pendant ces 3 mois.

La commission decide que la déclaration du ministre sera consignée dans son rapport, et elle adopte à l'unanimité le projet relatif aux trois douzièmes. M. Yves Guyot déposera demain le rapport sur le bureau de la Chambre.

***

Paris, 14 décembre, 6 h. 16 — L'union conservatrice s'est réunie, sous la présidence de M. de Mackau et a examiné les differentes éventualités, qui peuvent se produire, à l'occasion de la demande de trois douzièmes provisoires.

Après une discussion prolongée à laquelle ont pris part plusieurs membres, elle a décidé que son président s'inspirant des differents votes de la réunion se concerterait, demain, avec les présidents des autres groupes de la droite, en vue d'un accord commun.

SENAT

(DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Séance du mercredi 14 décembre 1887

Présidence de M. HUMBERT, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Boulanger dépose son rapport sur le projet ratifiant des crédits ouverts par décrets rendus en conseil d'Etat pour les exercices 1886 et 1887.

L'urgence est déclarée, M. Boulanger donne lecture de son rapport.

Le Sénat ajourne à demain, 2 heures, la discussion des conclusions du rapport.

La séance est levée à 3 h. 55.

NOUVELLES DU JOUR

Conseil des ministres

Paris, 14 décembre, 10 h, 50. — Les ministres se sont réunis, ce soir, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Tirard.

Ils ont discuté et adopté les termes de la déclaration qui doit être lue, demain, aux Chambres ; le texte définitif sera soumis, demain, l'approbation du président de la République, dans un conseil qui aura lieu à l'Elysée.

A l'issue du Conseil, MM. Tirard et Flourens ont eu une longue conversation au sujet du traité franco-italien.

Les douzièmes provisoires et le ministère

Paris, 14 décembre, 11 h. 55. — Dans les cercles parlementaires, on commente la possibilité d'une crise ministérielle, demain, sur la question des douzièmes provisoires.

Nous persistons plus volontiers à croire que le gouvernement l'emportera à une faible majorité.

Il est vrai que la droite, comme nous l'avons dit, ou du moins une grande partie de ses membres, voteront les douzièmes, en expliquant leur vote par une déclaration.

La campagne des radicaux

Paris, 14 décembre, minuit. — Dans une réunion tenue ce soir, les radicaux ont renouvelé la décision de faire échec au ministère chaque fois qu'ils en auraient l'occasion.

La campagne dirigée à la fois contre les opportunistes, le président de la République et le gouvernement commencera, demain, dans tous les organes radicaux.

Le retour du général Boulanger à Paris

Paris, 14 décembre, 11 h. 45. — Le général Boulanger arrivera, demain à 5 heures du matin.

On dit que M. Déroulède doit aller l'attendre à la gare de Lyon, avec quelques ligueurs, pour se livrer à une manifestation.

Des mesures de police ont été prises.

La « Ligue des Patriotes »

Paris, 14 décembre, 11 h. 50. — La *Ligue des Patriotes* se réunira, demain soir, en assemblée extraordinaire.

On examinera s'il y a lieu, de proclamer la déchéance du président d'honneur, M. Deroulède, qui, après avoir donné sa démission, compte encore, malgré tout, un certain nombre de partisans, décidés à refuser cette démission.

La séance promet d'être orageuse.

L'affaire Chatelain, à Nice

Nice, 14 décembre. — L'ex-adjudant Chatelain a confié, à un ami, qu'il avait reçu de Berlin, l'offre de 20.000 francs pour la livraison d'un fusil Lebel et de quelques cartouches.

Parmi les lettres qu'il avait remises à la fille qu'il fréquentait, il s'en trouvait une envoyée par lui à l'adresse suivante :

« A. B. C. SCHILLERSTRASSE,
6, poste restante.
BERLIN.

Une autre était adressée à M. Crispi, président du conseil à Rome.

L'état du kronprinz s'aggrave

San Remo, 14 décembre. — Des symptômes inquiétants ont reparu dans la gorge du kronprinz, et ont motivé l'appel immédiat du docteur Mackensie.

Un vif incident à la commission d'enquête

Paris, 14 décembre. — Un incident très vif a marqué la réunion de la commission d'enquête. M. Lezer, liquidateur à Tours, a écrit à la commission que le président du tribunal de cette ville venait de le rayer d'office du tableau des liquidateurs, pour avoir communiqué, à la commission, des pièces relatives à l'affaire Wilson. Malgré la vive opposition de M. Albert Ferry, la commission a décidé de transmettre la lettre de M. Lezer au garde des sceaux et d'appeler son attention sur la singulière attitude du président du tribunal. M. Philippon a ensuite donné lecture de son rapport sur l'affaire de l'enregistrement, affaire Dreyfus.

Ce rapport écrasant pour M. Wilson, dont la coupable intervention ne peut pas être mise en doute, conclut à une action judiciaire pour obtenir de M. Dreyfus la restitution des 75,000 francs indûment remboursés, et aussi à l'autonomie de la direction générale de l'enregistrement.

Le traitement des juges de paix

Paris, 14 décembre. — La commission relative à la réforme du code de procédure a adopté les articles du projet relatifs aux traitements des juges de paix, fixant le traitement minimum à 2.500 fr. dans les cantons ruraux et le traitement maximum à 8.000 fr. à Paris.

Le cumul et les incompatibilités parlementaires

Paris, 14 décembre. — La commission relative au cumul et aux incompatibilités parlementaire, a adopté le texte voté par le Sénat.

Mais, sous forme de proposition distincte, elle demandera le rétablissement des deux articles supprimés par le Sénat, et relatifs au cumul des indemnités et au caractère temporaire des missions pour les sénateurs en exercice.

Le projet sera discuté avant la prorogation.

Aubertin, l'assassin de M. J. Ferry

Paris, 14 décembre. — Dans la journée, M. Ferrouillat a été confronté avec M. Pichon, dans le cabinet de M. Atthalin.

Le témoin n'a pas reconnu M. Pichon comme étant la personne qui tenait à la main un revolver au moment de l'attentat.

Après cette petite opération, le juge d'instruction fit venir Aubertin et lui dit :

— Nous voici à mardi. Vous avez promis à la justice de dénoncer vos complices. Quels sont-ils ?

— Menez-moi rue Ménars, à l'inprimerie des agents de change.

On monta aussitôt en voiture et on se rendit à l'imprimerie.

Là, Aubertin désigna du doigt un des ouvriers, M. Wagner, s'écriant :

— Voilà mon complice !

— Comment ! s'écria Wagner furieux, vous m'avez emprunté de l'argent, vous m'avez mis dedans et voici que je suis maintenant votre complice !

— Si ce n'est toi, c'est donc un autre, dans tous les cas je suis heureux d'avoir posé un *lapin* à la justice.

— Mais enfin, Aubertin, dit le juge, vous m'aviez parlé de vingt associés. M. Wagner ne nous suffit pas.

— J'ai dit, répliqua l'inculpé, que j'avais mis vingt noms dans un chapeau. J'ai tiré le numéro 17.

Les autres noms sont dans le fond de mon chapeau. Vous aurez toute l'explication de l'affaire rue Montpensier, 34, *en soulevant* une lame du parquet devant la troisième fenêtre.

Très patient, M. Atthalin se rendit rue Montpensier. Un menuisier, requis, souleva le parquet et trouva dans une cachette des brochures très insignifiantes.

BOURSE DE PARIS
du jeudi 15 décembre
(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 60	3 0/0	82 47	82 42	
.. ..	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	
107 87	4 1/2 1883	107 82	107 70	
58 1/16	3 0/0 Portugais	.. (	.. ..	
97 80	Italien 5 0/0	97 60	97 55	
68 1/8	Extérieure 4 0/0	67 31/32	.. .(.	
80 1/2	Hongrois 4 0/0	80 3/8	.. ..	
378 75	Egypte 6 0/0	378 75	378 12	
14 30	Turc 4 0/0	14 25	14 25	
... ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	
.. ..	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	
.. ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	
	Sociétés de Crédit			
4350 ..	Banque de France	.. ..	4360 ..	
467 50	Banque d'Escompte	467 50	466 ..	
782 50	B. Paris et d. Pays-Bas	786 ..	780 ..	
... ..	Banque Parisienne	... ..	... ..	
1423 75	Crédit Foncier	1423 75	1425 ..	
... ..	Crédit Mobilier	... ..	.. ..	
583 75	Crédit Lyonnais	582 50	.. ..	
... ..	Société générale	... ..	... ..	
.. ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	.. ..	
520 ..	Banque Ottomane	517 50	... ..	
.. ..	Créd. Mobilier Espagn.	.. ..	... ..	
	Chem. de f. Franc.			
1560 ..	Nord act.	.. ..	1560 ..	
1252 50	Paris-Lyon-Médit. »	1252 50	.. ..	
... ..	Est »	... ..	.. ..	
... ..	Ouest »	... ..	.. ..	
... ..	Orléans »	... ..	... ..	
... ..	Midi »	... ..	... ..	
	Chem. de f. Etrang.			
487 50	Autrichiens	466 25	466 ..	
188 75	Lombards	... ..	... ..	
272 50	Saragosse	... ..	... ..	
	Sociétés diverses			
2122 50	Suez	2118 75	2115 ..	
1313 75	Gaz Parisien	... ..	1352 ..	
... ..	Voitures	... ..	... ..	
... ..	Omnibus	... ..	... ..	
517 50	Rio-Tinto	560 ..	...	
322 50	Panama	298 75	... ..	
	Obligat. Foncières			
... ..	Foncières 500 4 [illegible]	... ..	... ..	
... ..	» 10 [illegible]	... ..	... ..	
... ..	» 500 [illegible] 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	» 4 0/0 1883	... ..	... ..	
... ..	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
... ..	Nord	... ..	... ..	
... ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	Est 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	Orléans	... ..	... ..	
... ..	Midi 3 0/0	... ..	... ..	
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	
... ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

BOURSE DE LILLE
du jeudi 15 décembre
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	105 75	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	411 50
Armentières	... ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	105 .
Département du Nord	... ..	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... ..	626 25
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	... ..	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1000 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3125 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables a 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. a 300 fr.	... ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ..	8750 ..
Anzin 100e de denier	2250 ..	2275 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ..	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ..	9502 50
Bully-Grenay le 6e	1250 ..	1250 ..
Carvin	1215 ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	150 ..
Courrières	... ..	25350 ..
Campagnac	... ..	450 ..
Douchy	... ..	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	120 ..	115 ..
Dourges	6350 ..	6350 ..
Escarpelle (Nord)	... ..	3587 50
Epinac	... ..	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	760 ..
Lens	... ..	20025 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ..	47 75
Liévin	... ..	3300 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	... ..	2325 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	16000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	7 50
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ..	62 50
Vicoigne et Nœux	... ..	15900 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 15 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 55 .(.	3 0/0 nouveau	82 35 .(.
82 35 .(.	3 0/0 ancien	82 30 .(.
85 60 .(.	3 0/0 amortissable	85 55 .(.
107 60 .(.	4 1/2 0/0 1883	107 65 .(.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 15 décembre. — Le Conseil des ministres a arrêté les termes de sa déclaration ; le Conseil s'est occupé ensuite des questions relatives à nos relations commerciales avec l'Italie.

Le gouvernement a décidé d'accepter le projet présenté, hier, par la commission des douanes et d'envoyer un délégué spécial auprès du gouvernement italien pour arriver si possible à la prorogation du traité de 1881 et arrêter les bases du nouveau traité de commerce.

Le ministère et les douzièmes provisoires

Paris, 15 décembre, 1 h. 40. — Le gouvernement a décidé de considérer, comme un vote de méfiance, toute modification du projet relatif aux douzièmes provisoires.

Il posera donc la question de confiance et demandera l'ajournement de l'interpellation Lamazelle.

Le jugement dans l'affaire de l'incendie de l'Opéra-Comique

Paris, 15 décembre. — M. Carvalho a été condamné à trois mois de prison et 200 francs d'amende ; M. André, pompier, à un mois de prison.

Tous les autres ont été acquittés.

Création d'une division navale dans la mer du Nord

Paris, 15 déc., 1 h. 50. — Le ministre de la marine vient de décider la création d'une division navale dans la mer du Nord, sous le commandement du contre-amiral de Bosoudy.

L'escadre comprendra : l'*Océan*, le *Suffren*, le *Marengo* et le croiseur *Epervier*.

Une interpellation

Paris, 15 déc., 2 h. 30. — M. Cunéo d'Ornano a l'intention d'interpeller sur l'ordonnance de non-lieu, rendue en faveur de M. Wilson, ordonnance qu'il considère comme la violation de l'article 255 du Code pénal.

M. Gladstone à Venise

Londres, 15 décembre. — M. Gladstone partira pour Venise le 26 décembre.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 15 décembre. — On travaille activement au forage des puits dans les chantiers du tunnel sous la Manche. On cherche des couches de charbon, mais on n'en a rencontré encore aucune trace, quoique la profondeur atteinte soit déjà considérable. Les travaux sont conduits très secrètement.

Les promoteurs du tunnel auraient reçu des encouragements d'un caractère substantiel de plusieurs membres influents du Parlement, qui leur ont promis leur appui quand le bill pour l'autorisation des travaux d'essai sera discuté dans la prochaine session.

Si le bill est rejeté, les députés en question recourrons aux meetings publics pour initier le pays aux détails du projet.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Paris, 15 déc., 3 h. 20. — Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue, au Sénat, par M. Fallières, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et à la Chambre des députés par M. Tirard, président du Conseil, ministre des finances :

« Messieurs les Sénateurs,
» Messieurs les Députés,

» Le cabinet, qui a l'honneur de se présenter devant vous, n'a d'autre ambition que celle de continuer l'œuvre de concorde et d'entente républicaine, commencée dans la journée du 3 décembre.

» Le pays a vu, dans cette éclatante manifestation de tous les républicains de l'Assemblée nationale, un gage assuré de la paix intérieure, à laquelle il aspire, et il s'est pris à espérer, qu'aux agitations de la politique, allait enfin succéder une ère de repos et de tranquillité, indispensable à la reprise des affaires, depuis longtemps languissantes.

» Pour répondre à cette attente, à cette volonté du pays, nous nous occuperons, avec ardeur, des questions financières, économiques, administratives, sociales et militaires, dont la solution s'impose à la sollicitude du Parlement.

» Dans l'ordre financier, nous continuerons à travailler, sans relâche, à rétablir l'équilibre budgétaire, momentanement troublé, par une longue crise industrielle et agricole, qui a sévi sur le monde entier ; par l'exécution rapide des travaux nécessaires à notre industrie, pour lutter contre la concurrence étrangère ; par les dépenses consacrées à l'instruction de la jeunesse française ; par les sacrifices que commande la défense du pays, et enfin par des dégrèvements considérables.

» De sérieuses économies ont déjà été réalisées ; nous nous efforcerons d'en réaliser encore, pour aider au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

» Nous appliquerons, avec fermeté, les mesures adoptées par nos prédécesseurs, en vue de réprimer les fraudes, qui lèsent, à la fois, le Trésor public et le commerce honnête.

» Dans le même ordre d'idées, nous étudierons, avec le vif désir de parvenir à une entente, les réformes financières, proposées par la commission du budget.

» Nous vous demanderons, en outre, de procéder, aussi rapidement que possible, à la discussion des lois déjà préparées, ou en préparation, qui intéressent les diverses branches du travail national, notamment :

» La loi relative à la responsabilité, en cas d'accidents, dans les ateliers, usines et manufactures ;

» La réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels ;

» La caisse de secours et de retraite des ouvriers mineurs ;

» La réforme de la législation sur les faillites ;

» Les projets de loi relatifs au régime des mines ;

» Les lois sur les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne ;

» L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes ;

» Le développement de l'enseignement agricole ;

» La création de chambres d'agriculture ;

» L'achèvement du code rural ;

» Et, enfin, nous vous demandons de hâter le vote de l'ensemble de nos lois militaires.

» Tels sont, messieurs les Sénateurs, messieurs les Députés, les travaux parlementaires, auxquels nous prenons la liberté de vous convier plus spécialement.

» Mais, pour accomplir cette œuvre, l'union de tous les républicains est nécessaire.

» Nous sommes heureux de constater la bonne harmonie qui règne entre le gouvernement de la République et les nations étrangères.

» Désireux du maintien de la paix au dehors, nous travaillerons à l'apaisement des esprits à l'intérieur.

« Serviteurs dévoués de la République, nous assurerons, sans faiblesse, le respect de la constitution républicaine et des lois.

» Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de notre tâche, mais nous accomplirons, résolûment, tous les devoirs qu'imposent, au gouvernement, la dignité et la prospérité de la France républicaine.

» *Pour copie conforme* :
» Le ministre de l'intérieur,
» *Signé* : SARRIEN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 15 décembre

Présidence de M. FLOQUET, président,

On remarque, au banc des ministres, le général Logerot.

Une conférence très animée a lieu entre MM. Tirard, Méline et Flourens, au sujet du traité franco-italien.

Une grande animation règne dans la salle.

M. Tirard lit la déclaration ministérielle sans aucune chaleur.

Pendant la lecture, pas un seul applaudissement.

A la fin, une vingtaine d'applaudissements au centre.

M. Sarrien demande le renvoi de l'interpellation Lamarzelle à la prochaine séance.

M. de Lamarzelle insiste pour la déclaration immédiate ; il dit que les faits sont suffisamment connus, que le conseil municipal de Paris s'est mis à la tête des révolutionnaires de la grande ville pour dicter sa volonté au Congrès. (Applaudissements à droite. — Tumulte à l'Extrême gauche.)

Il faut savoir si le gouvernement est décidé à faire respecter la loi. (Très-bien ! très-bien.)

M. Tirard dit que les faits ont été aggravés.

M. Bourgeois réplique : « Vous vous êtes donc renseigné. (Rires — Applaudissements).

M. Tirard ajoute que le gouvernement attend le rapport du préfet de police.

L'interpellation est fixée à un mois.

M. Pierre Alype pose une question au ministre de la marine, au sujet du sous-secrétariat aux colonies et demande si ce poste est supprimé.

M. de Mahy répond que le conseil des ministres n'a pas encore délibéré sur ce projet.

M. Pierre Alype déclare ne pas être satisfait de la réponse du ministre.

L'incident est clos.

M. Méline dépose et lit un rapport sur le traité italien. Il rappelle que les négociations avec le gouvernement italien n'ont pas abouti et conclut à l'adoption du projet.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions au *Journal de Roubaix*.